

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00487

APPEL À MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE 42

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Luc BASSON, M. Cyril BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Andonella FLECHET, M. Pascal GONON, M. Robert KARULAK, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Marc CHAVANNE, M. François DRIOL, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE 42

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP 2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021, a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant, de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus, la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

L'association Sauvegarde 42 a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » pour son projet « Sport et Découvertes ».

L'association Sauvegarde 42 assure une mission de Service Public, confiée par le Conseil Départemental, dans le cadre de l'Action Sociale à l'Enfance.

Elle gère notamment un service de prévention spécialisée qui intervient sur le secteur de Montreynaud.

Partant du constat que sur le territoire de Montreynaud, la majorité des jeunes sont dans des démarches consuméristes et dans « l'entre-soi » et qu'ils sont, pour des raisons économiques et éducatives, très éloignés des pratiques sportives, la Sauvegarde 42 souhaite leur ouvrir de nouveaux horizons par la découverte d'autres territoires et de pratiques sportives et par la rencontre d'autres publics notamment porteurs de handicap.

Le projet concernera un groupe de 12 adolescents de 14 à 15 ans du quartier de Montreynaud.

L'association demande un soutien au titre de l'AMI « 3, 2, 1... 2024 » pour son projet « Sport et Découvertes » qui se décline en 2 temps :

- une première phase de cohésion du groupe autour de la découverte d'activités sportives comme la spéléologie, la via ferrata, le canoë kayak et d'une initiation / sensibilisation à une alimentation équilibrée.
- Une seconde phase de sensibilisation au handicap, en partenariat avec le Comité Loire Handisports, par :
 - la découverte de disciplines handisport (volley assis, basket fauteuil, athlétisme adapté, para cyclisme...)
 - et la rencontre d'athlètes handisport.

Pour clore le projet, une émission de radio sera réalisée avec Radio Dio.

La première phase s'est déroulée cet été au Bessat, à Saint-Pierre-de-Bœuf et à Andrézieux-Bouthéon.

La seconde phase a démarré fin août et se poursuivra jusqu'à la fin d'année 2024. Certaines actions sont programmées aux dates suivantes :

- 21 et 27 août à Montreynaud : initiation basket fauteuil et para cyclisme ;
- 27 septembre à Montreynaud : rencontre d'un volleyeur handisport et initiation ;
- 28 septembre à Saint-Romain-le-Puy : participation au Championnats d'Europe de Joëlette.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'association. Il s'avère que ce dernier remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- sensibilisation et inclusion de publics éloignés de la pratique sportive (réduction de freins physiques, psychologiques, culturels, de mobilité...) ;
- intégration de la pratique sportive dans les parcours de santé ;
- découverte de l'activité sportive et des sports olympiques et paralympiques ;
- lutte contre les stéréotypes et discriminations ;
- animation inclusive pour les personnes en situation de handicap.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 4 000 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

L'association de Sauvegarde 42 a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

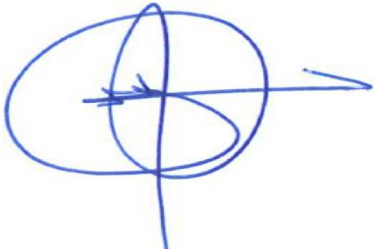
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une participation financière de 4 000 € pour le projet « Sport et Découvertes » porté par l'association Sauvegarde 42 ;**
- **approuve la convention de participation financière dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » à intervenir avec l'association Sauvegarde 42 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**

- la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/SUBSP.

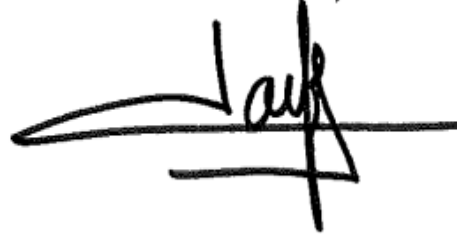
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice- Présidente



Sylvie FAYOLLE